

Annexe I^e§ 1^{er} Liste des subsides 2005 par prise en charge

a. Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM <= 60.

Service résidentiel pour jeunes								
	Scol + 75 Art. 29bis S	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol - 25	N Scol + 75 Art. 29bis NS	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	21.872,39 €	21.368,01 €	21.114,33 €	18.592,45 €	21.872,39 €	21.368,01 €	21.114,33 €	18.592,45 €
Déf. intel. mod.	25.519,48 €	24.913,64 €	24.609,22 €	21.579,98 €	28.554,69 €	27.948,85 €	27.644,43 €	24.609,22 €
Déf. intel. sév. alité	29.758,28 €	28.964,41 €	28.567,47 €	24.601,11 €	34.387,20 €	33.596,31 €	33.202,36 €	29.244,95 €
Déf. int. sév. non al.	30.150,13 €	29.356,26 €	28.959,33 €	24.992,96 €	34.779,05 €	33.988,16 €	33.594,21 €	29.636,80 €
Déf. int. prof. alité	29.758,28 €	28.964,41 €	28.567,47 €	24.601,11 €	34.387,20 €	33.596,31 €	33.202,36 €	29.244,95 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant du dév.	30.150,13 €	29.356,26 €	28.959,33 €	24.992,96 €	34.779,05 €	33.988,16 €	33.594,21 €	29.636,80 €
Troubles caract.	29.985,52 €	29.227,46 €	28.845,45 €	25.052,18 €	33.766,85 €	33.008,79 €	32.629,76 €	28.845,45 €
Av/Ambl. - 12 ans	29.985,52 €	29.227,46 €	28.845,45 €	25.052,18 €	33.766,85 €	33.008,79 €	32.629,76 €	28.845,45 €
Av/Ambl. 12 ans et +	24.045,52 €	23.541,15 €	23.287,47 €	20.765,59 €	26.576,36 €	26.071,98 €	25.818,30 €	23.287,47 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans	38.244,63 €	37.235,88 €	36.731,50 €	31.684,75 €	43.297,34 €	42.285,61 €	41.781,23 €	36.731,50 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	29.257,01 €	28.651,17 €	28.346,75 €	25.317,51 €	32.292,22 €	31.686,38 €	31.381,96 €	28.346,75 €
Troubles mot., dysmélie, poliom., malf. du squ. - 8 ans	31.642,27 €	30.848,40 €	30.451,46 €	26.485,10 €	35.593,71 €	34.802,83 €	34.408,88 €	30.451,46 €
Troubles mot., dysmélie, poliom., malf. du squ. 8 ans et +	28.302,84 €	27.670,13 €	27.353,78 €	24.184,26 €	31.478,32 €	30.842,63 €	30.526,27 €	27.353,78 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spina-bif., myopatie, neurop.	42.417,32 €	41.360,81 €	40.835,55 €	35.559,00 €	47.696,85 €	46.643,33 €	46.115,08 €	40.835,55 €
Affection chron. non-conta- gieuse	27.408,72 €	26.802,88 €	26.498,46 €	23.469,22 €	30.443,93 €	29.838,09 €	29.533,67 €	26.498,46 €
Service résidentiel pour adultes								
					+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A					30.123,66 €	29.534,15 €	29.236,47 €	26.277,26 €
B					31.621,92 €	31.000,31 €	30.690,96 €	27.588,75 €
C					38.889,82 €	38.075,60 €	37.669,95 €	33.604,67 €
Article 29bis					38.889,82 €	38.889,82 €	38.889,82 €	38.889,82 €
Service résidentiel de nuit pour adultes								
A					13.135,67 €			
B					13.497,68 €			
C et article 29bis					13.907,56 €			
D					18.200,82 €			
Service d'accueil de jour pour jeunes								
					Scol.			
Déficiência intellectuelle légère					8.697,67 €			
Déficiência intellectuelle modérée					10.110,90 €			
Déficiência intellectuelle sévère					10.110,90 €			
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans					14.233,45 €			

Service d'accueil de jour pour jeunes		
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +	12.763,10 €	
Troubles caractériels	13.189,43 €	
Av/Ambl. - 12 ans	11.131,16 €	
Av/Ambl. 12 ans et +	9.780,80 €	
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans	13.936,25 €	
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	10.949,51 €	
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans	14.070,58 €	
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	13.118,47 €	
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	19.233,34 €	
Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables		
	Non scol.	
Déficiência intellectuelle légère	10.934,63 €	
Déficiência intellectuelle modérée	12.961,09 €	
Déficiência intellectuelle sévère	12.961,09 €	
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans	18.897,00 €	
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +	16.780,27 €	
Troubles caractériels	19.597,05 €	
Av/Ambl. - 12 ans	14.427,28 €	
Av/Ambl. 12 ans et +	12.483,78 €	
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans	18.447,37 €	
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	14.159,10 €	
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans	18.643,27 €	
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	17.272,06 €	
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	26.038,70 €	
Service d'accueil de jour pour adultes		
A	13.576,49 €	
B	13.729,92 €	
C et article 29bis	19.794,17 €	
Service de placement familial		
	6.473,60 €	
Service résidentiel de transition		
	11.116,58 €	

b. Services gérés par un pouvoir organisateur privé avec une OM > 60.

Service résidentiel pour jeunes								
	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol - 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	20.716,69 €	20.212,31 €	19.958,63 €	17.436,75 €	20.716,69 €	20.212,31 €	19.958,63 €	17.436,75 €
Déf. intel. mod.	24.363,78 €	23.757,93 €	23.453,51 €	20.424,27 €	27.398,99 €	26.793,14 €	26.488,72 €	23.453,51 €
Déf. intel. sév. alité	28.602,57 €	27.808,70 €	27.411,77 €	23.445,40 €	33.231,49 €	32.440,61 €	32.046,66 €	28.089,24 €
Déf. int. sév. non al.	28.994,43 €	28.200,56 €	27.803,62 €	23.837,25 €	33.623,34 €	32.832,46 €	32.438,51 €	28.481,10 €
Déf. int. prof. alité	28.602,57 €	27.808,70 €	27.411,77 €	23.445,40 €	33.231,49 €	32.440,61 €	32.046,66 €	28.089,24 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant du dév.	28.994,43 €	28.200,56 €	27.803,62 €	23.837,25 €	33.623,34 €	32.832,46 €	32.438,51 €	28.481,10 €
Troubles caract.	28.829,81 €	28.071,76 €	27.689,74 €	23.896,48 €	32.611,14 €	31.853,09 €	31.474,06 €	27.689,74 €
Av/Ambl. - 12 ans	28.829,81 €	28.071,76 €	27.689,74 €	23.896,48 €	32.611,14 €	31.853,09 €	31.474,06 €	27.689,74 €
Av/Ambl. 12 ans et +	22.889,82 €	22.385,44 €	22.131,76 €	19.609,88 €	25.420,65 €	24.916,28 €	24.662,60 €	22.131,76 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans	37.088,92 €	36.080,17 €	35.575,80 €	30.529,05 €	42.141,64 €	41.129,90 €	40.625,53 €	35.575,80 €

Service résidentiel pour jeunes								
	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol - 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	28.101,31 €	27.495,46 €	27.191,05 €	24.161,80 €	31.136,52 €	30.530,67 €	30.226,26 €	27.191,05 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans	30.486,56 €	29.692,69 €	29.295,76 €	25.329,39 €	34.438,01 €	33.647,12 €	33.253,17 €	29.295,76 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	27.147,13 €	26.514,43 €	26.198,07 €	23.028,56 €	30.322,61 €	29.686,92 €	29.370,57 €	26.198,07 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	41.261,61 €	40.205,11 €	39.679,84 €	34.403,29 €	46.541,15 €	45.487,63 €	44.959,38 €	39.679,84 €
Affection chron. non-contagieuse	26.253,02 €	25.647,17 €	25.342,76 €	22.313,51 €	29.288,23 €	28.682,38 €	28.377,97 €	25.342,76 €
Service résidentiel pour adultes								
					+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A					28.967,95 €	28.378,44 €	28.080,77 €	25.121,55 €
B					30.466,22 €	29.844,61 €	29.535,26 €	26.433,05 €
C					37.734,12 €	36.919,89 €	36.514,24 €	32.448,97 €
Service résidentiel de nuit pour adultes								
A					11.979,96 €			
B					12.341,97 €			
C					12.751,85 €			
D					17.045,11 €			
Service d'accueil de jour pour jeunes								
					Scol.			
Déficiência intellectuelle légère					7.916,38 €			
Déficiência intellectuelle modérée					9.329,62 €			
Déficiência intellectuelle sévère					9.329,62 €			
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans					13.452,16 €			
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +					11.981,81 €			
Troubles caractériels.					12.408,15 €			
Av/Adbl. - 12 ans					10.349,88 €			
Av/Adbl. 12 ans et +					8.999,51 €			
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans					13.154,97 €			
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +					10.168,22 €			
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans					13.289,29 €			
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +					12.337,19 €			
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.					18.452,05 €			
Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables								
					Non scol.			
Déficiência intellectuelle légère					9.826,07 €			
Déficiência intellectuelle modérée					11.852,54 €			
Déficiência intellectuelle sévère					11.852,54 €			
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans					17.788,44 €			
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +					15.671,72 €			
Troubles caractériels					18.488,49 €			
Av/Adbl. - 12 ans					13.318,72 €			
Av/Adbl. 12 ans et +					11.375,22 €			
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans					17.338,81 €			

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables		
	Non scol.	
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	13.050,55 €	
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans	17.534,72 €	
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	16.163,51 €	
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.	24.930,15 €	
Service d'accueil de jour pour adultes		
A	12.467,94 €	
B	12.621,36 €	
C	18.685,62 €	
Service de placement familial		
	6.473,60 €	
Service résidentiel de transition		
	11.116,58 €	

c. Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM <= 60.

Service résidentiel pour jeunes								
	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol - 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	21.193,15 €	20.714,54 €	20.473,83 €	18.080,81 €	21.193,15 €	20.714,54 €	20.473,83 €	18.080,81 €
Déf. intel. mod.	24.653,89 €	24.079,00 €	23.790,13 €	20.915,68 €	27.534,01 €	26.959,12 €	26.670,26 €	23.790,13 €
Déf. intel. sév. alité	28.676,09 €	27.922,79 €	27.546,14 €	23.782,44 €	33.068,49 €	32.318,02 €	31.944,20 €	28.188,99 €
Déf. int. sév. non al.	29.047,92 €	28.294,62 €	27.917,96 €	24.154,27 €	33.440,32 €	32.689,85 €	32.316,02 €	28.560,82 €
Déf. int. prof. alité	28.676,09 €	27.922,79 €	27.546,14 €	23.782,44 €	33.068,49 €	32.318,02 €	31.944,20 €	28.188,99 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant du dév.	29.047,92 €	28.294,62 €	27.917,96 €	24.154,27 €	33.440,32 €	32.689,85 €	32.316,02 €	28.560,82 €
Troubles caract.	28.891,72 €	28.172,40 €	27.809,91 €	24.210,46 €	32.479,84 €	31.760,51 €	31.400,85 €	27.809,91 €
Av/Ambl. - 12 ans	28.891,72 €	28.172,40 €	27.809,91 €	24.210,46 €	32.479,84 €	31.760,51 €	31.400,85 €	27.809,91 €
Av/Ambl. 12 ans et +	23.255,24 €	22.776,64 €	22.535,92 €	20.142,90 €	25.656,76 €	25.178,15 €	24.937,44 €	22.535,92 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans	36.728,82 €	35.771,61 €	35.293,01 €	30.504,13 €	41.523,36 €	40.563,32 €	40.084,71 €	35.293,01 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	28.200,44 €	27.625,55 €	27.336,69 €	24.462,23 €	31.080,56 €	30.505,67 €	30.216,81 €	27.336,69 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans	30.463,82 €	29.710,51 €	29.333,86 €	25.570,16 €	34.213,36 €	33.462,88 €	33.089,06 €	29.333,86 €
Troubles mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	27.295,02 €	26.694,64 €	26.394,45 €	23.386,89 €	30.308,25 €	29.705,03 €	29.404,84 €	26.394,45 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	40.688,30 €	39.685,78 €	39.187,35 €	34.180,42 €	45.698,07 €	44.698,38 €	44.197,12 €	39.187,35 €
Affection chron. non-contagieuse	26.446,59 €	25.871,70 €	25.582,84 €	22.708,38 €	29.326,71 €	28.751,82 €	28.462,96 €	25.582,84 €
Service résidentiel pour adultes								
					+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A					29.022,80 €	28.463,42 €	28.180,95 €	25.372,94 €
B					30.444,51 €	29.854,66 €	29.561,12 €	26.617,42 €
C					37.341,04 €	36.568,43 €	36.183,50 €	32.325,95 €

Service résidentiel de nuit pour adultes		
A		12.902,84 €
B		13.246,35 €
C		13.635,29 €
D		17.709,18 €
Service d'accueil de jour pour jeunes		
	Scol.	
Déficience intellectuelle légère		8.492,90 €
Déficience intellectuelle modérée		9.830,32 €
Déficience intellectuelle sévère		9.830,32 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. - 6 ans		13.731,69 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +		12.340,22 €
Troubles caractériels		12.743,69 €
Av/Adbl. - 12 ans		10.795,84 €
Av/Adbl. 12 ans et +		9.517,92 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans		13.450,44 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +		10.623,93 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans		13.577,56 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +		12.676,53 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.		18.463,34 €
Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables		
	Non scol.	
Déficience intellectuelle légère		10.640,65 €
Déficience intellectuelle modérée		12.558,40 €
Déficience intellectuelle sévère		12.558,40 €
Déf. int. prof.+ troubles envahissant du dév. - 6 ans		18.175,85 €
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dév. 6 ans et +		16.172,68 €
Troubles caractériels		18.838,34 €
Av/Adbl. - 12 ans		13.945,92 €
Av/Adbl. 12 ans et +		12.106,69 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans		17.750,34 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +		13.692,13 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. - 8 ans		17.935,73 €
Tr. mot., dysmélie, poliomy., malf. du squ. 8 ans et +		16.638,09 €
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.		24.934,41 €
Service d'accueil de jour pour adultes		
A		13.140,78 €
B		13.285,98 €
C		19.024,89 €
Service de placement familial		
		6.198,29 €
Service résidentiel de transition		
		10.553,43 €

d. Services gérés par un pouvoir organisateur public avec une OM > 60.

Service résidentiel pour jeunes								
	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol - 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. intel. lég.	20.037,44 €	19.558,84 €	19.318,12 €	16.925,10 €	20.037,44 €	19.558,84 €	19.318,12 €	16.925,10 €
Déf. intel. mod.	23.498,18 €	22.923,29 €	22.634,43 €	19.759,97 €	26.378,30 €	25.803,41 €	25.514,55 €	22.634,43 €
Déf. intel. sév. alité	27.520,39 €	26.767,08 €	26.390,43 €	22.626,73 €	31.912,79 €	31.162,31 €	30.788,49 €	27.033,29 €
Déf. int. sév. non al.	27.892,22 €	27.138,91 €	26.762,26 €	22.998,56 €	32.284,61 €	31.534,14 €	31.160,32 €	27.405,12 €

Service résidentiel pour jeunes								
	Scol + 75	Scol 50 à 75	Scol 25 à 50	Scol - 25	N Scol + 75	N Scol 50 à 75	N Scol 25 à 50	N Scol - 25
Déf. int. prof. alité	27.520,39 €	26.767,08 €	26.390,43 €	22.626,73 €	31.912,79 €	31.162,31 €	30.788,49 €	27.033,29 €
Déf. int. prof. non al. + troubles envahissant du dev.	27.892,22 €	27.138,91 €	26.762,26 €	22.998,56 €	32.284,61 €	31.534,14 €	31.160,32 €	27.405,12 €
Troubles caract.	27.736,02 €	27.016,70 €	26.654,20 €	23.054,76 €	31.324,13 €	30.604,81 €	30.245,15 €	26.654,20 €
Av/Ambl. - 12 ans	27.736,02 €	27.016,70 €	26.654,20 €	23.054,76 €	31.324,13 €	30.604,81 €	30.245,15 €	26.654,20 €
Av/Ambl. 12 ans et +	22.099,54 €	21.620,93 €	21.380,22 €	18.987,19 €	24.501,05 €	24.022,45 €	23.781,73 €	21.380,22 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans	35.573,11 €	34.615,91 €	34.137,30 €	29.348,43 €	40.367,65 €	39.407,61 €	38.929,01 €	34.137,30 €
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +	27.044,74 €	26.469,85 €	26.180,99 €	23.306,53 €	29.924,86 €	29.349,97 €	29.061,11 €	26.180,99 €
Troubles mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. - 8 ans	29.308,11 €	28.554,81 €	28.178,15 €	24.414,46 €	33.057,65 €	32.307,18 €	31.933,36 €	28.178,15 €
Troubles mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. 8 ans et +	26.139,32 €	25.538,94 €	25.238,75 €	22.231,19 €	29.152,54 €	28.549,33 €	28.249,14 €	25.238,75 €
Paralysie cérébrale, sclér. en plaque, spinabif., myopathie, neurop.	39.532,59 €	38.530,07 €	38.031,65 €	33.024,71 €	44.542,36 €	43.542,67 €	43.041,41 €	38.031,65 €
Affection chron. non-contagieuse	25.290,89 €	24.716,00 €	24.427,14 €	21.552,68 €	28.171,01 €	27.596,12 €	27.307,26 €	24.427,14 €
Service résidentiel pour adultes								
					+ 75	50 à 75	25 à 50	- 25
A					27.867,10 €	27.307,71 €	27.025,25 €	24.217,24 €
B					29.288,81 €	28.698,96 €	28.405,42 €	25.461,72 €
C					36.185,34 €	35.412,72 €	35.027,80 €	31.170,25 €
Service résidentiel de nuit pour adultes								
A					11.747,14 €			
B					12.090,65 €			
C					12.479,59 €			
D					16.553,48 €			
Service d'accueil de jour pour jeunes								
					Scol.			
Déficiência intellectuelle légère					7.711,62 €			
Déficiência intellectuelle modérée					9.049,03 €			
Déficiência intellectuelle sévère					9.049,03 €			
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dev. - 6 ans					12.950,40 €			
Déf. int. prof. + troubles envahissant du dev. 6 ans et +					11.558,94 €			
Troubles caractériels					11.962,40 €			
Av/Ambl. - 12 ans					10.014,55 €			
Av/Ambl. 12 ans et +					8.736,64 €			
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de - 8 ans					12.669,15 €			
Sourds, troubles grav. de l'ouïe de 8 ans et +					9.842,64 €			
Tr. mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. - 8 ans					12.796,27 €			
Tr. mot., dysmél., poliomy., malf. du squ. 8 ans et +					11.895,25 €			
Paral. cérébr., sclér. en plaque, spinabif., etc.					17.682,05 €			

Service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables							
					Non scol.		
					9.532,10 €		
					11.449,84 €		
					11.449,84 €		
					17.067,29 €		
					15.064,13 €		
					17.729,78 €		
					12.837,37 €		
					10.998,13 €		
					16.641,78 €		
					12.583,58 €		
					16.827,18 €		
					15.529,53 €		
					23.825,85 €		
Service d'accueil de jour pour adultes							
A					12.032,23 €		
B					12.177,42 €		
C					17.916,33 €		
Service de placement familial							
					6.198,29 €		
Service résidentiel de transition							
					10.553,43 €		

§ 2. Les subventions par prise en charge qui figurent au § 1^{er} de la présente annexe qui ont été calculées par addition des montants suivants :

a) Pour les services autres que les services de placement familial et les services résidentiels de transition

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

- 2.659,60 € en service résidentiel <= 60 prises en charge
- 2.645,64 € en service résidentiel > 60 prises en charge
- 1.308,51 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec O.M. <= 60 prises en charge
- 1.234,24 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec O.M. > 60 prises en charge
- 998,54 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une OM <= 60 prises en charge
- 987,38 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une OM > 60 prises en charge

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif) :

- 5.919,52 € en service résidentiel <= 60 prises en charge
- 4.777,78 € en service résidentiel > 60 prises en charge
- 4.146,47 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec O.M. <= 60 prises en charge
- 3.112,18 € en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés et service d'accueil de jour pour adultes avec O.M. > 60 prises en charge
- 3.882,31 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une OM <= 60 prises en charge
- 3.112,18 € en service d'accueil de jour pour jeunes avec une OM > 60 prises en charge

Ces montants sont obtenus par la multiplication des coefficients de subventionnement figurant à l'annexe XIII par les barèmes moyens suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

- 19.634,63 € pour le personnel administratif
- 22.344,73 € pour les comptables
- 17.557,38 € pour les ouvriers
- 27.238,59 € pour les assistants sociaux
- 26.005,42 € pour les directeurs, dans les services dont l'O.M.R. est <= à 60
- 33.959,88 € pour les directeurs, dans les services dont l'O.M.R. est > à 60

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

- 58,15 % en service résidentiel
- 54,15 % en service d'accueil de jour

Montant n° 3 (représentant une moyenne des charges de personnel éducatif) :

Selon le type de prises en charge, les coefficients de subventionnement prévu au point a) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

- 28.677,86 € pour les psychologues, paramédicaux et personnel spécial
- 23.021,57 € pour les éducateurs Cl 1, 2A et chefs éduc.
- 19.281,58 € pour les éducateurs Cl 2B, Cl 3, puéricultrices et assimilés
- 26.841,22 € pour les éducateurs chefs de groupe

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

- 1° pour les institutions privées 61,85 % en service résidentiel
54,15 % en service d'accueil de jour
- 2° pour les institutions publiques 53,58 % en service résidentiel
45,88 % en service d'accueil de jour

On applique ensuite le coefficient suivant, compte tenu des disponibilités budgétaires :

- 82 % en service résidentiel pour jeunes
- 82 % en service résidentiel de nuit pour adultes
- 82 % en service résidentiel pour adultes
- 70 % en service d'accueil de jour pour jeunes
- 100 % en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisés
- 85 % en service d'accueil de jour pour adultes

D'autre part, la répartition implicite de l'encadrement entre les éducateurs de "catégorie I" et de la "catégorie II" prévue par les coefficients du point a) de l'annexe XIV est réajustée annuellement par l'Agence :

Cette répartition rend compte de la moyenne par catégorie d'institution constatée durant l'année de référence soit :

- 72,40 % EDUC.I/ 27,60 % EDUC. II en service résidentiel pour adultes
- 87,20 % EDUC.I/ 12,80 % EDUC. II en service résidentiel de nuit pour adultes
- 85,72 % EDUC.I/ 14,28 % EDUC. II en service résidentiel pour jeunes
- 83,56 % EDUC.I/ 16,44 % EDUC. II en service d'accueil de jour pour jeunes
- 88,49 % EDUC.I/ 11,51 % EDUC. II en service d'accueil de jour pour jeunes non scolarisables
- 86,53 % EDUC.I/ 13,47 % EDUC. II en service d'accueil de jour pour adultes

b) pour les services de placement familial :

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

1.341,90 €

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

les coefficients de subventionnement prévus au point b) de l'annexe XIV sont multipliés par les barèmes suivants, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

- 27.238,59 € pour la fonction de directeur
- 27.238,59 € pour la fonction d'assistant social et/ou éducateur (minimum cl. 2A)
- 28.677,86 € pour les psychologues et/ou paramédicaux
- 18.456,79 € pour la fonction de commis

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

- 54,15 % pour les institutions privées
- 45,88 % pour les institutions publiques

c) pour les services résidentiels de transition

Montant n° 1 (représentant une moyenne des charges de fonctionnement) :

347,13 €

Montant n° 2 (représentant une moyenne des charges de personnel non éducatif et éducatif) :

les coefficients de subventionnement prévus au point c) de l'annexe XIV sont multipliés par le barème suivant, compte tenu d'une ancienneté pécuniaire moyenne de dix ans :

- 27.238,59 € sur base de l'échelle 16

Les montants sont adaptés à l'ancienneté pécuniaire moyenne réelle en cas d'octroi du supplément pour ancienneté tel que visé à l'article 26 du présent arrêté.

La somme des résultats obtenus est augmentée d'un pourcentage forfaitaire de charges patronales légales et complémentaires fixé comme suit :

58,15 % pour les institutions privées

49,88 % pour les institutions publiques

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement du 29 septembre 2005 modifiant l'arrêté du Gouvernement du 9 octobre 1997 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées.

Namur, le 29 septembre 2005.

Le Ministre-Président,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances,

Mme Ch. VIENNE